

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-123
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
CULTURE

**OBJET : APPEL A
PROJET GAL
PAYS
LAURAGAIS -
FESTIVAL DE
CULTURES
URBAINES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 8 AVRIL 2025

AFFICHAGE EN
DATE DU : 8 AVRIL
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 14 avril 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, IMEDJADJ
Nadia, Béranger SERRES.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Chantal BARTHES,
Sabine CHABERT donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Agnès SOULIER donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Denis BOUILLEUX,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Javier DE LA CASA.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Le nouveau programme LEADER 2023/2027 du GAL des terroirs du Lauragais, en lien
avec la stratégie culturelle du PETR du Pays Lauragais, souhaite favoriser l'accès des
publics et territoires éloignés de l'offre culturelle. Ceci se traduit notamment par le
lancement d'un Appel à Projets destiné à développer les événements culturels
répondant à cet objectif.

Ces événements peuvent être portés par des collectivités publiques en collaboration
avec des associations locales ou par une structure privée, la collaboration avec la
communauté de communes est alors demandée. C'est le Groupe d'Action Locale

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le **16 AVR. 2025**
ID : 011-211100763-20250414-DB2025123-DE



(GAL) qui assure la gestion de cette enveloppe. Ce GAL est constitué d'un comité de programmation, chargé d'étudier les différents projets et leur éligibilité.

La Commune de CASTELNAUDARY, a sollicité le GAL du Pays Lauragais pour son projet Festival de cultures urbaines qui se déroulera du 18 au 24 mai 2025, en partenariat avec la Communauté de Commune de Castelnaudary Lauragais Audois et l'association "D-KLICK CREW".

Ce festival culturel et festif, propose un programme pluridisciplinaire de spectacles, d'ateliers et d'expositions autour des cultures urbaines. L'objectif est de créer un moment de partage intergénérationnel, de découverte, d'ouverture, et d'affirmation de valeurs fortes : diversité, mixité, et inclusion. Avec une volonté d'ouverture et d'accès à la culture pour tous, de nombreux événements gratuits seront proposés.

Le Comité de programmation a émis, le 25 mars 2025, un avis de sélection favorable à ce projet. Aussi, il convient aujourd'hui de formaliser officiellement cette demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, collectivité chargée d'instruire les demandes de subvention FEADER.

La dépense prévisionnelle générée par le festival s'élève à 26 534.96 €.

FINANCEURS	POURCENTAGES	MONTANTS
LEADER	57%	15 000,00
Autofinancement (20 % minimum)	43%	11 534,96
Total	100%	26 534,96

Dans le cadre du programme Leader du Groupe d'Actions Locales (GAL) Pays lauragais 2023-2027, la Commune pourrait bénéficier d'un financement d'un montant de 15 000 € (soit 57%).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention FEADER de 15 000 € (soit 57%) dans le cadre du programme Leader du Groupe d'Actions Locales (GAL) du Pays Lauragais 2023-2027, destiné au financement du festival de cultures urbaines.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 14 avril 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

